



**CNPDCP**  
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



SECRETARIAT GENERAL

## DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL (CNPDCP)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

En application des articles 1er et 47 de la Commission gabonaise et des dispositions de la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel, la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel a reçu du législateur gabonais, la mission quotidienne de lutter contre les atteintes à la vie privée susceptibles d'être engendrées par la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'usage des données à caractère personnel.

Or, la Commission constate pour le déplorer, qu'il se développe depuis un certain temps, la pratique de collecte anarchique de données personnelles, la divulgation des informations sur la vie des citoyens en violation de leurs droits et libertés et en portant atteinte à leur identité. C'est le cas, notamment, de certains salariés de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui ont vu publier sur les réseaux sociaux, leurs identités, leur numéro de compte bancaire, leur numéro matricule et le montant de leur solde.

Aussi, la Commission tient-elle à rappeler, qu'au terme des articles 64 et 66 de la loi suscitée, les personnes publiques et privées qui collectent et traitent les données personnelles; qualifiées de responsable de traitement, ont l'obligation de sécuriser ces données, de les rendre confidentielles et de respecter les finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

De ce qui précède et en cas de manquement à ces principes légaux, la présente loi prévoit des sanctions administratives, telles que des scellées ou fermeture temporaire, des sanctions pécuniaires qui ne peuvent excéder 98.000.000FCFA voire, 300.000.000 en cas de récidive et enfin, des sanctions pénales lorsqu'un contrevenant s'oppose à la mission de contrôle de la Commission .

La CNPDCP, garante de la protection des données personnelles tient à rassurer nos compatriotes qu'elle va intensifier les opérations de contrôle et de mise en conformité à la loi auprès des entités publiques et privées qui collectent et traitent les données à caractère personnel sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Libreville, 21 OCT. 2021

  
Le Président  
Joël Dominique EDAGA  
